



# GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE (77)

2021

Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) autorisé par le Préfet le 24/7/2015

formulaire informatique d'adhésion au GDSA (si nécessaire) et de commande de traitement

Président Lionel CLERCQ  
17 Square de la Justice 77240 CESSON  
06 86 41 38 56  
api.ccl77.80@gmail.com

Secrétaire  
Gérard BERNHEIM  
06 72 85 40 74  
gdsa@apiculture77.fr

Vétérinaire conseil  
Ahcène BOUKAIBA  
01 64 79 30 08  
ahacene.boukaiba@elevageidf.fr

réservé

Num.d'apiculteur :   
Siret :   
Portable ou fixe :

Nom :  Prénom :   
Adresse :   
CP :  Ville :   
E-mail :

Adresse des ruchers, lieu-dit ou coordonnées	CP	Ville	Nb ruches

Adhésion au GDSA et PSE (obligatoire), individuelle ou par l'intermédiaire de votre syndicat	Tarif	Choix*	S/totaux
Adhésion à titre individuel au GDSA	10 €	OUI	
ou par le syndicat apicole auquel j'adhère qui gère une cotisation globale dont celle-ci (GDSA)		NON	
Quel est le syndicat de Seine et Marne en question ?			
Abonnement à la Santé de l'abeille (19 €)	19 €	NON	
*ATTENTION			Sous/total adhésion abonnement = <b>0,00 €</b>

Vous devez répondre une seule fois OUI pour adhérer :  
ou une seule fois NON (l'adhésion est obligatoire) :

Les commandes sont à passer avant le : **01/06/2021** Date commande :  xx/xx sans l'année

Bon de commande traitement(s)		Avant	Quantité	S/totaux
APIVAR	Sachet de 10 lanières pour 5 ruches	28,00 €		0,00 €
Varromed	bidon de 555ml pour 10 ruches 1 passage	30,00 €		0,00 €
APIGUARD	Boite de 10 barquettes pour 5 ruches	28,00 €		0,00 €
APILIFEVARD	2 plaquettes par sachet et par ruche	4,00 €		0,00 €
Oxybee	acide oxalique dégustation pour 30 Ruches	36,00 €		0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
-	-	-	-	-
Sous/total traitement(s) =				<b>0,00 €</b>
Don au GDSA (facultatif) =				
Montant à régler par chèque individuel à la commande =				<b>0,00 €</b>

### Mode de retrait des traitements à votre choix

Par l'intermédiaire de votre ASA/TSA  OUI   
(ASA : Agent Sanitaire Apicole en charge de surveillance sanitaire)

Où envoyer le formulaire et le chèque de règlement :

**A envoyer sous enveloppe ou à déposer avec la règlement par chèque :**  
GDSA - Maison de l'Elevage- 77350 - LE MEE SUR SEINE  
**avant la date limite indiquée ci-dessus**

Date (obligatoire) :  /20

Signature de l'adhérent GDSA (obligatoire) :

Vous permettre d'obtenir des traitements est un service bénévole aux adhérents du GDSA, il convient d'en respecter les règles dont impérativement les dates

Le PSE est un dispositif géré par des collègues bénévoles avec le service de l'Etat permettant un achat collectif avec des tarifs exceptionnels